

Les regards des trois convives s'étaient portés en même temps sur ce dernier.

XII

LES HÉRITIERS DU NABAB

Mais Cyprien Leduc ne se laissa pas décontenancer par la curiosité dont il était l'objet.

Il salua sans embarras et s'avança vers le vicomte.

—Je vous demande pardon de venir vous déranger, à cette heure, dit-il alors ; mais je suis fort occupé dans la journée, et je ne puis pas toujours disposer de mon temps.

—Vous êtes paléographe, monsieur ?

—Oui, monsieur ; toutefois la paléographie, ou, pour m'exprimer vulgairement, la recherche des origines de l'écriture et des formes diverses qu'elle a affectées chez les différents peuples et dans des temps différents, n'est pas ce qui me fait vivre... Spécialement, je suis généalogiste... c'est-à-dire que je m'occupe de cette science importante qui a pour objet l'exposition de la filiation et de la propagation des races et des familles.

—C'est une science fort intéressante.

—Vous pouvez même dire importante, monsieur, car son utilité dérive des moyens qu'elle fournit de légitimer ou de rejeter certaines prétentions fondées sur la naissance ou le degré de parenté... et c'est surtout dans les affaires de succession que nous intervenons le plus utilement.

—Mais ce n'est pas une affaire de ce genre qui me procure le plaisir de votre visite ?

—On ne sait jamais, répondit Cyprien Leduc en souriant : en fait de filiation, le champ est infini et dans les temps modernes surtout, par cette fusion effrénée des races et des familles, on n'est jamais sûr de ne pas être parent des riches inconnus qui viennent à décéder. C'est ce qui fait la fortune de notre institution.

—Enfin... quel est précisément le motif qui vous amène ?

—Voici... monsieur... c'est bien, n'est-ce pas, à M. le vicomte d'Esclars que j'ai l'honneur de parler ?...

—Sans doute.

—Bonnet d'Esclars, insista l'archiviste.

—C'est cela même...

—Et M. le vicomte est né dans le Midi ?

—A Arles... où mon bisaïeul était allé se réfugier au moment des guerres de religion.

L'archiviste approuva de la tête.

—Je ne m'étais pas trompé, alors... dit-il avec satisfaction, et dès lors la lumière se fait sur un point qui était resté obscur jusqu'ici.

—Quel point ?

—Votre parenté avec un certain Bonnet de Saint-Nicolas, qui a dû quitter la France, il y a quelque vingt ans, et que l'on n'a plus revu depuis.

Le vicomte fit un haut-le-corps.

—Et que voyez-vous d'intéressant, répliqua-t-il, à ce qu'il soit établi que je suis ou non parent de ce Bonnet. Je n'ai aucune raison, moi, pour m'inquiéter peu ou beaucoup de cette parenté.

—Vous avez au contraire, monsieur le vicomte, deux bonnes raisons pour cela, répartit M. Cyprien Leduc, et, si vous le voulez bien je vais vous les présenter clairement et sans ambages.

Ces paroles avaient été dites par l'archiviste sur un ton ferme et résolu qui frappa le vicomte ainsi que Georges Berthaud : ils comprirent tout de suite qu'ils touchaient au point capital de la communication et devinrent plus attentifs.

L'archiviste reprit :

—Admettez, monsieur le vicomte, dit-il, que le Bonnet dont je parle ait fait à l'étranger une de ces fortunes fabuleuses qui n'ont pas d'équivalent en Europe, et qu'il soit mort là-bas sans laisser d'héritier direct et sans faire de testament : croyez-vous qu'il serait indifférent d'occuper, pour la circonstance, une place quelle qu'elle soit dans la généalogie de la famille Bonnet ?

—Au fait !... vous avez raison ! répondit le vicomte en souriant ; et les d'Esclars ne se croiraient pas déshonorés pour devoir quelques millions à l'héritage d'un parent aventurier.

—A la bonne heure !

—Mais êtes-vous sûr qu'il existe un Bonnet millionnaire ?

—J'en suis absolument sûr.

—Et il est mort ?

—Je n'en ai pas les preuves—mais j'ai tout lieu de le croire.

—Enfin, dans cette situation, quel est, je le répète, le motif particulier qui vous amène chez moi ?

—Je n'en ai qu'un, monsieur le vicomte, répondit l'archiviste ; c'est de vous dire de prendre garde, parce que, avant quelque temps, vous pourriez bien être assassiné, comme l'ont été les Lelorrain, de l'Argonne, et les Valentin, de Saint-Nicolas.

Au ton de bonhomie railleuse dont ces derniers mots étaient prononcés ; le vicomte se prit à frissonner, et il échangea un rapide regard avec l'avocat stagiaire.

—Assassiné ! répéta-t-il, moi !... et dans quel intérêt ?

—C'est limpide, cependant.

—Expliquez-vous.

—Grâce aux recherches auxquelles je me suis livré, il est aujourd'hui péremptoirement établi, pour moi, que les Lelorrain et les Valentin appartiennent à la famille des Bonnet et qu'ils pouvaient être appelés à profiter de l'héritage du Bonnet de l'Inde. Si donc ils ont été assassinés dans les circonstances que vous savez, c'est que l'on a eu intérêt à les faire disparaître, pour laisser la place nette à un héritier inconnu, mystérieux, qui n'entend entrer en partage avec personne.

—Et cet héritier ? interrogea encore le vicomte.

—Je ne le connais pas ! répondit Cyprien Leduc.

—Enfin, intervint Georges Berthaud, pour parler plus clairement encore, quelles sont, selon vous, les personnes qui, à l'heure actuelle, seraient aptes à prendre part à l'héritage Bonnet et qui, par conséquent, pourraient être menacées ?

L'archiviste parut se recueillir un moment ; puis il reprit :

—Sauf erreur ou omission, dit-il,—mais je ne crois pas me tromper, il n'y a plus présentement que M. le vicomte Bonnet d'Esclars et deux enfants, deux filles, qui ont été, pendant quelques années, confiées à un ouvrier connu sous le nom de "Simon l'ébéniste" et qui, depuis, ont disparu sans que j'aie pu encore trouver leurs traces.

Il y eut un silence de quelques secondes, au bout desquelles le vicomte poussa une cri et se précipita vers Oliva.

La jeune femme était devenue tout à coup sombre et blême ; les traits de son visage étaient contractés ; une flamme intense brûlait maintenant son regard.

—Oliva !... s'écria le vicomte en la voyant près de défaillir, qu'avez-vous, et d'où vient cette pâleur ?

Oliva passa la main sur son front comme pour en chasser une pensée importune, et sa poitrine se souleva avec effort.

—Et que puis-je avoir ? répondit-elle ; ce sont vos récits d'assassinat qui me font peur ! Croyez-vous, vraiment, que ce soit là une conversation bien agréable, et ne comprenez-vous pas que je puisse être émue à la pensée qu'à partir d'aujourd'hui votre vie peut être incessamment menacée ?

—Chère amie, balbutia le vicomte, partagé entre l'attendrissement que lui témoignait la jeune femme et les appréhensions qu'avait fait naître dans son esprit la communication de l'archiviste.

—Madame a cent fois raison ! appuya l'avocat stagiaire ; la voilà maintenant toute tremblante, et on le serait à moins.

—Ne nous apesantissons pas plus qu'il ne convient sur des faits bizarres... Dieu merci, la police est active en France, et la vie des citoyens ne saurait être menacée impunément... Nous y veillerons d'ailleurs, et j'espère que M. Cyprien Leduc, qui connaît tant de choses, voudra bien nous y aider.

L'archiviste s'inclina.

—Du reste, continua l'avocat, si je ne me trompe, je crois